

## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 octobre 2014, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **14-10-990 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 20 octobre 2014 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 4.16 Organisation Indo-Canadienne de Montréal / Diwali 2014 : Illuminez votre soirée / Commandite

Et en y retirant les points suivants :

- 18.8 Adoption de projet / Règlement n° 1275-219 / Agrandissement de la zone H1-660 / Intégration des nouvelles zones H1-681, H1-682 et H1-683 et des grilles des usages et normes / Secteur au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1275-219 / Agrandissement de la zone H1-660 / Intégration des nouvelles zones H1-681, H1-682 et H1-683 et des grilles des usages et normes / Secteur au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood
- 18.12 Modification / Règlement n° 1605 / Honoraires professionnels / Étude de pré-ingénierie / Préparation de plans et devis / Surveillance des travaux / Démarrage équipements / Construction, mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration ainsi que les travaux connexes

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

*Minute de réflexion*

*Présences*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 6 octobre 2014
- 3. Période de questions / Dépôt d'une pétition**
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.3 Fondation du Collège de Valleyfield / Vins et causerie 2014 / Achat de billets
  - 4.4 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Déjeuner des membres / Conférence / Plan de revitalisation du boulevard Harwood / Achat de billets

- 4.6 Soirée Reconnaissance Montérégienne en loisir et en sport 2014 / Achat de billets
- 4.7 Centraide Sud-Ouest / Campagne annuelle de souscription 2014-2015
- 4.8 Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil / Cocktail Vignes & terroir / Achat de billets
- 4.10 Nomination du maire suppléant / Mois de novembre et décembre 2014 ainsi que janvier et février 2015
- 4.11 Acquisition / Œuvre / Projet Terre-Maires / Musée régional de Vaudreuil-Soulanges
- 4.15 Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-St-Laurent / Conseil d'administration / Nomination d'un membre
- 4.16 Organisation Indo-Canadienne de Montréal / Diwali 2014 : Illuminez votre soirée / Commandite

## **5. Greffe et affaires juridiques**

- 5.1 Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Entente de financement / Modification / Modalités de remboursement / Chapiteau Eugène Chaplin
- 5.2 Conseil intermunicipal de transport La Presqu'Île / Modification de l'entente / Annexe A-1 / Précision de termes
- 5.3 Vente pour défaut de paiement de taxes 2014 / Ordonnance
- 5.4 Vente pour défaut de paiement de taxes 2014 / Enchères par la municipalité
- 5.5 Compensation de milieux humides / Cession des lots 5 599 223 et 5 599 224 / Projet domiciliaire Place Marier – milieu humide 1
- 5.6 Compensation de milieux humides / Servitude de non-construction à des fins de conservation / Lots 3 667 782, 3 621 434, 3 800 690, 4 105 402, 4 105 404, 4 105 405, 5 599 223 et 5 599 224 / Projet domiciliaire Place Marier – milieu humide 1
- 5.7 Expropriation / Acquisition des lots 5 412 297 et 5 412 299 / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-229578-1410
- 5.8 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours judiciaire / Place Cité Vaudreuil-Dorion / Lotissement / 10 % pour fins de parc / Dossier C.S. 500-17-084739-146

## **6. Finances et trésorerie**

- 6.1 Liste des comptes – échéance du 26 septembre 2014
- 6.2 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés
- 6.3 Directive administrative relative aux frais de déplacement, de repas, de représentation et d'hébergement / Élus et employés

## **7. Ressources humaines**

- 7.1 Service des loisirs et de la vie communautaire / Prolongation d'embauche / Journalier étudiant / Période estivale 2014
- 7.2 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche à titre régulier / Agente de bureau 2
- 7.3 Divers services / Embauche temporaire / Secrétaire-réceptionniste ou agente de bureau 2
- 7.4 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Contremaître – Aqueduc et égouts
- 7.5 Service des travaux publics / Création de poste / Horticulteur

## **8. Communications**

## **9. Informatique et géomatique**

- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-43 / Déneigement du stationnement du Centre multisports
  - 13.2 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-63 / Déneigement du stationnement de la caserne Séguin, de puits, de ruelles et de bornes d'incendie du secteur éloigné
  - 13.3 Adjudication de contrat / Services professionnels / Mise à jour de la programmation des feux de circulation sur le boulevard de la Gare
- 14. Eaux**
  - 14.2 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665
  - 14.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) / Règlement n° 1605
- 15. Services techniques**
  - 15.1 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1685.03 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement du parc Mozart / Règlement n° 1685
  - 15.2 Ordres de changement n°<sup>os</sup> 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1679.2 / Entrepreneur général / Feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet / Règlement n° 1679
- 16. Urbanisme**
  - 16.1 Dérogation mineure / 137, rue Brodeur / Marge arrière / Lot 1 546 285 / Zone H3-529 / CCU n° 14-09-141
  - 16.2 Dérogation mineure / 910, route Harwood / Entreposage extérieur / Lot 1 543 619 / Zone I2-743 / CCU n° 14-09-142
  - 16.3 Dérogation mineure / 75 à 83, route De Lotbinière / Enseigne sur poteau / Lot 1 545 786 / Zone C2-721 / CCU n° 14-09-150
  - 16.5 PIIA / 354, avenue Saint-Charles / Rénovation extérieure d'un bâtiment unifamilial / Lot 1 546 067 / Zone H5-516 / CCU n° 14-10-156
  - 16.6 PIIA / 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Plan d'aménagement révisé / Talus de la zone tampon
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
  - 18.1 Adoption / Règlement n° 1274-17 / Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274
  - 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-217 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275
  - 18.3 Adoption second projet / Règlement n° 1275-218 / Modification / Constructions et usages autorisés / Zone A-827 / Secteur du Domaine-en-Haut au bout des rues du Canari et des Alouettes
  - 18.4 Adoption / Règlement n° 1480-12 / Modification / Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
  - 18.5 Adoption de projet / Règlement n° 1693-01 / Abrogation / Protocole d'entente / Services municipaux / Remplacement d'un ponceau / Projet d'élargissement du chemin Dumberry - phases 1 et 2
  - 18.6 Adoption de projet / Règlement n° 1270-48 / Modification / Affectation du sol / Secteur au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood

- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1270-48 / Modification / Affectation du sol / Secteur au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1431-02 / Services municipaux / Rue Henry-Ford / Modification de la clause de taxation
- 18.11 Avis de motion / Règlement n° 1605-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Construction, mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration ainsi que les travaux connexes

**19. Direction générale**

- 19.1 Autorisations de la direction générale

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Assistance**

**22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**14-10-991 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**14-10-992 Période de questions / Dépôt d'une pétition**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

M<sup>me</sup> Diane Lachapelle dépose une pétition contenant 20 signatures à l'égard de la sécurité et la préservation de la qualité de vie des résidents de la rue Jacques-Plante.

À 19 h 50, le conseiller M. Réналd Gabriele quitte son siège.

**14-10-993 Fondation du Collège de Valleyfield / Vins et causerie 2014 / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 6<sup>e</sup> édition de l'événement Vins et causerie organisé par la Fondation du Collège de Valleyfield;

CONSIDÉRANT que la Fondation joue un rôle important dans la mise en œuvre du projet d'envergure de résidence étudiante du Collège dont les travaux débiteront au printemps 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 2 billets au montant de 150 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour assister à l'événement Vins et causerie qui se tiendra le 13 novembre 2014 au Collège de Valleyfield;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-994 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Déjeuner des membres / Conférence / Plan de revitalisation du boulevard Harwood / Achat de billets**

CONSIDÉRANT la tenue du déjeuner des membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS) le 28 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que la Ville y présentera son plan de revitalisation du boulevard Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 6 billets au montant de 30 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le déjeuner des membres organisé par la CCIVS qui se tiendra le 28 octobre 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

À 20 h 03, le conseiller M. Rénald Gabriele reprend son siège.

**14-10-995 Soirée Reconnaissance Montérégienne en loisir et en sport 2014 / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la Soirée Reconnaissance Montérégienne en loisir et sport 2014;

CONSIDÉRANT que des citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion seront honorés lors de cette soirée pour leur implication bénévole;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager le travail des bénévoles et de souligner la reconnaissance de la Ville à l'égard des gens qui s'investissent dans les loisirs et les sports;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 3 billets au montant de 65 \$ chacun, taxes applicables non comprises, pour la Soirée Reconnaissance Montérégienne en loisir et sport qui se tiendra le 22 octobre 2014 à l'Hôtel Rive-Gauche de Beloeil;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-996 Centraide Sud-Ouest / Campagne annuelle de souscription 2014-2015**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Centraide Sud-Ouest dans le cadre de sa campagne annuelle de souscription 2014-2015;

CONSIDÉRANT que l'organisme soutient financièrement plusieurs groupes communautaires actifs de la région luttant contre la pauvreté chez les enfants, les jeunes et les familles;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à Centraide Sud-Ouest à titre d'aide financière dans le cadre de sa campagne annuelle de souscription 2014-2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-997 Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil / Cocktail Vignes & terroir / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au cocktail Vignes & terroir au profit de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 4 billets au montant de 100 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le cocktail Vignes & terroir qui se tiendra le 25 novembre 2014 à la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-998 Nomination du maire suppléant / Mois de novembre et décembre 2014 ainsi que janvier et février 2015**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Rénaud Gabriele soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2014 ainsi que janvier et février 2015.

« ADOPTÉE »

**14-10-999 Acquisition / Œuvre / Projet Terre-Maires / Musée régional de Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT le projet Terre-Maires initié par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en collaboration avec le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges permettant à un artiste professionnel d'accompagner un maire de la région afin de lui faire vivre une expérience artistique complète;

CONSIDÉRANT que le maire M. Guy Pilon fut jumelé à l'artiste mosaïste Monica Brinkman afin d'illustrer leur vision commune de l'environnement, de la Terre, de sa fragilité, mais aussi de sa durabilité;

CONSIDÉRANT que l'œuvre réalisée dans le cadre de ce projet a été dévoilée le 18 septembre 2014 à l'occasion d'un vernissage au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et que l'exposition se tient jusqu'au 2 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se porter acquéreur de ladite œuvre vu sa qualité et son intérêt pour la culture Vaudreuilloise-Dorionnaise;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville acquière du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges l'œuvre réalisée dans le cadre du projet Terre-Maires, et ce, pour un montant de 990 \$, taxes applicables non comprises;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-1000 Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-St-Laurent /  
Conseil d'administration / Nomination d'un membre**

CONSIDÉRANT que le Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-St-Laurent (CEVS) œuvre à la diversification de l'offre de formation et l'accessibilité aux études supérieures sur l'ensemble du territoire et plus précisément dans les centres urbains de Vaudreuil-Dorion et de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que la mise en place du CEVS agit directement sur la persévérance scolaire, l'accès aux études sur l'ensemble du territoire et contribue à hausser significativement le niveau de scolarité de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a été désignée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour siéger sur le conseil d'administration du CEVS;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a proposé la candidature de M. Martin Houde, directeur général, à titre de représentant du secteur;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite s'impliquer activement au sein du conseil d'administration du CESV;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville désigne M. Martin Houde, directeur général, à titre de représentant de la région de Vaudreuil-Soulanges au sein du conseil d'administration du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-St-Laurent.

« ADOPTÉE »

**14-10-1001 Organisation Indo-Canadienne de Montréal / Diwali 2014 : Illuminez votre  
soirée / Commandite**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'événement « Diwali 2014 : Illuminez votre soirée »;

CONSIDÉRANT l'importance de la communauté indienne à Vaudreuil-Dorion;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 2 500 \$ soit versé à Organisation Indo-Canadienne de Montréal à titre de commandite dans le cadre de l'événement « Diwali 2014 : Illuminez votre soirée » qui sera tenu le 14 novembre 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-1002 Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Entente de financement / Modification / Modalités de remboursement / Chapiteau Eugène Chaplin**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 10 juin 2013 entre la Ville et Festival de cirque Vaudreuil-Dorion (FCVD) pour le financement de l'achat d'un chapiteau (résolution 13-05-427);

CONSIDÉRANT que ladite entente prévoit le remboursement annuel d'une somme de 30 000 \$ pendant cinq ans à partir de 2015;

CONSIDÉRANT la demande de FCVD d'effectuer un remboursement anticipé en 2014 en lieu et place de celui de 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier soit autorisé à accepter la somme de 30 000 \$ à titre de premier paiement versé par FCVD dans le cadre de l'entente précitée;

ET QUE FCVD soit exempté de l'obligation de paiement pour l'année 2015.

« ADOPTÉE »

**14-10-1003 Conseil intermunicipal de transport La Presqu'Île / Modification de l'entente / Annexe A-1 / Précision de termes**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement n°1663 autorisant la conclusion d'une entente modifiant de nouveau l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport La Presqu'Île;

CONSIDÉRANT que cette entente a été transmise au ministre des Transports pour approbation par le gouvernement conformément à l'article 9 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (RLRQ, c. C-60.1), mais qu'à la demande du ministère des Transports (MTQ) des précisions doivent être apportées à l'annexe A-1 de l'entente à l'égard de la signification des termes « achalandage » et « temps de parcours » qui y sont utilisés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer ces précisions au MTQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme au MTQ qu'aux fins de l'annexe A-1 de l'entente modifiant de nouveau l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport La Presqu'Île, les termes ci-après énumérés se définissent de la façon suivante :

« achalandage » : le nombre annuel de déplacements par les usagers d'une municipalité

« temps de parcours » : les heures de service

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**14-10-1004 Vente pour défaut de paiement de taxes 2014 / Ordonnance**

CONSIDÉRANT l'état produit par le trésorier, M. Marco Pilon, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2013 et antérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés au Conseil aux termes de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;



Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal ordonne au greffier de vendre à l'enchère publique, en la salle des délibérations du Conseil municipal le 5 décembre 2014 à quatorze heures (14 h), conformément aux dispositions des articles 511 et suivant de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles à l'égard desquels les taxes imposées pour les années 2013 et antérieures n'ont pas été payées en totalité, à l'exception des immeubles :

- dont le solde des taxes dû pour l'année 2013 est inférieur à 10 % des taxes annuelles jusqu'à un maximum de 150 \$;
- dont les titres de droit de propriété ne peuvent être explicitement établis;

à moins qu'avant le 5 décembre 2014 à 14 h, les propriétaires des immeubles devant être vendus à l'enchère publique n'aient acquitté en totalité le montant des taxes imposé pour les années 2013 et antérieures ainsi que les intérêts courus sur les taxes impayées et les frais.

« ADOPTÉE »

#### **14-10-1005 Vente pour défaut de paiement de taxes 2014 / Enchères par la municipalité**

CONSIDÉRANT que l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* autorise la municipalité à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier, M. Marco Pilon, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les immeubles mis en vente pour taxes municipales et scolaires lors de la vente à l'enchère publique pour défaut de paiements desdites taxes qui se tiendra en la salle des délibérations du Conseil municipal le 5 décembre 2014 à 14 h;

QUE le trésorier ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes en capital, intérêts, frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

« ADOPTÉE »

#### **14-10-1006 Compensation de milieux humides / Cession des lots 5 599 223 et 5 599 224 / Projet domiciliaire Place Marier – milieu humide 1**

CONSIDÉRANT la résolution 14-08-807 adoptant les mesures de compensation pour le milieu humide 1 (MH-1) situé sur le projet domiciliaire Place Marier et prévoyant la cession par le promoteur de parties du lot 5 152 980;

CONSIDÉRANT que le lot 5 152 980 a été remplacé par les lots 5 599 223 à 5 599 225, le tout tel que montré au plan cadastral préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, minute 20409, dossier 1051605, en date du 29 septembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se faire céder les lots 5 599 223 et 5 599 224, tous deux adjacents au cours d'eau Dorion, afin de respecter les demandes de compensation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et dans le but de les grever d'une servitude de non-construction à des fins de conservation;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la cession des lots 5 599 223 et 5 599 224 ayant une superficie totale de 1 856,8 mètres carrés, le tout aux fins de compensation pour perte de milieux humides;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge du promoteur;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**14-10-1007 Compensation de milieux humides / Servitude de non-construction à des fins de conservation / Lots 3 667 782, 3 621 434, 3 800 690, 4 105 402, 4 105 404, 4 105 405, 5 599 223 et 5 599 224 / Projet domiciliaire Place Marier – milieu humide 1**

CONSIDÉRANT la résolution 14-08-807 adoptant les mesures de compensation pour le milieu humide 1 (MH-1) situé sur le projet domiciliaire Place Marier;

CONSIDÉRANT la résolution 14-10-1006 autorisant la cession des lots 5 599 223 et 5 599 224 aux fins de compensation pour perte de milieux humides;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le promoteur Construction Roger Bilodeau, la Ville de Vaudreuil-Dorion ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à l'effet qu'il est nécessaire de grever d'une servitude de non-construction à des fins de conservation les lots 3 667 782, 3 621 434, 3 800 690, 4 105 402, 4 105 404, 4 105 405, 5 599 223 et 5 599 224 offerts en compensation par la Ville, de façon à préserver le caractère naturel de conservation du fonds à perpétuité;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte d'agir comme fonds servant en grevant d'une servitude de non-construction les lots 3 667 782, 3 621 434, 3 800 690, 4 105 402, 4 105 404, 4 105 405, 5 599 223 et 5 599 224 constituant l'ensemble de l'écosystème du boisé de Charlot et du cours d'eau Dorion;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge du promoteur;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**14-10-1008 Expropriation / Acquisition des lots 5 412 297 et 5 412 299 / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-229578-1410**

CONSIDÉRANT la résolution 14-09-849 prévoyant l'acquisition par expropriation des lots projetés 5 412 297 et 5 412 299;

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée pour ces lots au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-229578-1410;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 2 septembre 2014 de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée accepte pour ces lots l'offre de règlement hors cour sur la base du rapport de l'évaluateur, et ce, pour un montant de 235 000 \$ à titre d'indemnité complète, totale et finale, y incluant dommages troubles et inconvénients, le tout suivant une lettre de consentement datée du 24 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée est disposée à procéder par vente de gré à gré afin d'éviter les procédures d'expropriation;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville se désiste des procédures d'expropriation pour les lots 5 412 297 et 5 412 299 dans le dossier du TAQ portant le numéro SAI-M-229578-1410 et qu'elle soit autorisée à déposer une déclaration de désistement et de règlement hors de cour;

QUE la Ville procède à l'acquisition de gré à gré des lots 5 412 297 et 5 412 299, représentant le prolongement de la rue Maurice-Richard, pour un montant total de 235 000 \$, taxes applicables non comprises, le cas échéant;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus accumulé non affecté et que le trésorier soit autorisé à émettre le ou les chèques au moment opportun sur présentation des pièces justificatives appropriées par le greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-1009 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours judiciaire / Place Cité Vaudreuil-Dorion / Lotissement / 10 % pour fins de parc / Dossier C.S. 500-17-084739-146**

CONSIDÉRANT le recours en jugement déclaratoire intenté en Cour supérieure par Place Cité Vaudreuil-Dorion ltée, 9139-6366 Québec inc. et 9220-1607 Québec inc. à l'encontre de la Ville afin de faire déterminer les droits et obligations des parties relativement à l'application de la réglementation de lotissement et des conditions préalables à l'émission des permis de lotissement (10 % pour fins de parcs et espaces verts);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confier un mandat à un avocat afin que la Ville soit représentée devant cette instance et dans toute autre où les mêmes parties pourraient être impliquées concernant les mêmes faits;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE M<sup>e</sup> Marc-André LeChasseur, avocat, soit mandaté afin de représenter la Ville dans le dossier C.S. 500-17-084739-146 de la Cour supérieure du district de Montréal ainsi que dans toute autre procédure impliquant les mêmes parties sur les mêmes questions en litige.

« ADOPTÉE »

**14-10-1010 Liste des comptes – échéance du 26 septembre 2014**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 26 septembre 2014 totalisant un montant de 2 312 684,06 \$.

**14-10-1011 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise le transfert aux activités financières d'une partie des soldes disponibles des règlements ci-après énumérés pour le remboursement des échéances de l'année 2015 et en diminution de l'emprunt à effectuer au cours de l'année 2015 :

<u>Règlements</u>	<u>Diminution du service de la dette 2015</u>	<u>Réduction de l'emprunt 2015</u>
1254		13 759,13 \$
1399		35 244,38 \$
1529		247,35 \$
1540		5 724,00 \$
1543		7 340,69 \$
1546		8 369,46 \$
1549		9 251,19 \$
1551		141,70 \$
1581		618,95 \$
1589	8 548,70 \$	
1590	2 747,03 \$	
1618	6 635,46 \$	
1619	6 390,01 \$	
1644	5 753,39 \$	
1645	13 525,15 \$	
1437	4,51 \$	
1609	311,85 \$	
1629	639,40 \$	
1651	3 071,27 \$	
1659	2 728,47 \$	
1660	5 435,55 \$	
Total :	<u>55 790,79 \$</u>	<u>80 696,85 \$</u>

« ADOPTÉE »

**14-10-1012 Directive administrative relative aux frais de déplacement, de repas, de représentation et d'hébergement / Élus et employés**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

D'ADOPTER la Directive administrative relative aux frais de déplacement, de repas, de représentation et d'hébergement de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

**14-10-1013 Service des loisirs et de la vie communautaire / Prolongation d'embauche / Journalier étudiant / Période estivale 2014**

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-405;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire déposée par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, en date du 7 octobre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche de M. Samuel McRae à titre d'étudiant au poste de journalier au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, jusqu'au 6 octobre 2014, au salaire prévu à l'annexe « C – Salarié étudiant » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-1014 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche à titre régulier / Agente de bureau 2**

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 6 octobre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 7 octobre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Carole Leduc au poste régulier à temps complet d'agente de bureau 2 au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 21 octobre 2014, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 7 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M<sup>me</sup> Leduc est réputée avoir complété la période d'essai de 960 heures prévue à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

ET QUE des félicitations soient transmises à M<sup>me</sup> Leduc;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-1015 Divers services / Embauche temporaire / Secrétaire-réceptionniste ou agente de bureau 2**

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif afin de pallier à divers remplacements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 7 octobre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire, lorsque les besoins le justifient, de M<sup>me</sup> Lorraine D'Aoust à titre de secrétaire-réceptionniste ou agente de bureau 2 auprès de divers services, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et le 31 janvier 2015, et ce, selon les crédits disponibles au budget en vigueur;

QU'il est entendu que les directeurs de service ou leurs représentants s'engagent à compléter et à soumettre à la direction générale le formulaire « Demande d'approbation d'embauche temporaire » chaque fois que les besoins le justifient et qu'une copie dudit formulaire soit déposée au Service des ressources humaines;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-1016 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Contremaître – Aqueduc et égouts**

CONSIDÉRANT la période d'absence temporaire du contremaître – Aqueduc et égouts au sein du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 7 octobre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation salariale de M<sup>me</sup> Nancy Gervais, conseillère en ressources humaines, présentée à M<sup>me</sup> Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, le 8 octobre 2014;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Michel Denault au poste de contremaître – Aqueduc et égouts pour la période comprise entre le 6 octobre 2014 et le 17 novembre 2014;

QU'il est entendu qu'au cours de cette période, M. Denault bénéficie du salaire correspondant à la classe 14 – échelon 3, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la Politique salariale RH1-VD-95 ainsi qu'à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **14-10-1017 Service des travaux publics / Création de poste / Horticulteur**

CONSIDÉRANT que les besoins organisationnels au sein de l'unité – Parcs et espaces verts du Service des travaux publics justifient la création d'un poste d'horticulteur;

CONSIDÉRANT l'évaluation du poste d'horticulteur réalisée conjointement par les représentants des parties syndicale et patronale le 16 septembre 2014;

CONSIDÉRANT le formulaire dûment signé par les représentants de chacune des parties le 20 octobre 2014 ainsi que la lettre d'entente n° 2 de la convention collective de travail en vigueur;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la création du poste d'horticulteur au sein du Service des travaux publics et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective de travail des employés cols bleus en vigueur, et ce, conformément à l'évaluation réalisée conjointement par les parties patronale et syndicale.

« ADOPTÉE »

#### **14-10-1018 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-43 / Déneigement du stationnement du Centre multisports**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour le déneigement du stationnement du Centre multisports adjugé par la résolution 13-10-992 était d'une durée d'une saison finissant avec la saison 2013-2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de prolongation de 4 saisons additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-43 pour le déneigement du stationnement du Centre multisports adjugé à Luc Castonguay inc., 464 rue Lafleur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6N4, pour une saison additionnelle, soit 2014-2015;

QUE les coûts du contrat pour la saison additionnelle 2014-2015 correspondent au prix forfaitaire de la soumission de l'adjudicataire et que ce prix unitaire soit ajusté selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant au déneigement du stationnement du Centre multisports pour la saison 2014-2015 jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-1019 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-63 / Déneigement du stationnement de la caserne Séguin, de puits, de ruelles et de bornes d'incendie du secteur éloigné**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour le déneigement du stationnement de la caserne Séguin, de puits, de ruelles et de bornes d'incendie du secteur éloigné adjudgé par la résolution 12-11-1041 était d'une durée d'une saison finissant avec la saison 2012-2013;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour la saison 2013-2014 par la résolution 13-11-1102 et qu'il y a possibilité de prolongation de 3 saisons additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-63 pour le déneigement du stationnement de la caserne Séguin, de puits, de ruelles et de bornes d'incendie du secteur éloigné adjudgé à Déneigement J.T.D., 3952, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0G1, pour une saison additionnelle, soit 2014-2015;

QUE les coûts du contrat pour la saison additionnelle 2014-2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute autre personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant au déneigement du stationnement de la caserne Séguin, de puits, de ruelles et de bornes d'incendie du secteur éloigné pour la saison 2014-2015 jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-1020 Adjudication de contrat / Services professionnels / Mise à jour de la programmation des feux de circulation sur le boulevard de la Gare**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de circulation à l'effet qu'une étude de circulation soit menée sur l'ensemble du boulevard de la Gare afin d'optimiser les cycles des feux de circulation;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 2 offres de services professionnels dans le cadre d'une demande de prix à l'égard de l'étude précitée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de services professionnels n° P14-11176-74 soumise par la firme WSP Canada inc., 1600, boulevard René-Lévesque Ouest, 16<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3H 1P9, pour la mise à jour de la programmation des feux de circulation sur le boulevard de la Gare, et ce, pour un montant de 23 914,80 \$, incluant les taxes applicables;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-330-00-443	(Contrat déneigement)	25 000 \$
À :	02-351-00-419	(Services professionnels)	25 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-10-1021 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 4 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration – appel d'offres n° 401-110-13-30 » totalisant un montant de 222 354,15 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1665.

« ADOPTÉE »

**14-10-1022 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) / Règlement n° 1605**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'agrandissement et de mise à niveau de la station d'épuration (lot 4), 3 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 12 septembre 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme Les Services exp inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9;

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt n° 1605 doit être modifié afin de couvrir la totalité de la dépense;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à respecter un échéancier serré pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt n° 1605 pour le financement de ce projet prévoit un montant résiduel pour les travaux visés par ce contrat non encore approuvé par le MAMOT de 15 800 000 \$;

CONSIDÉRANT que le coût total de ce contrat excédera le montant actuellement prévu au Règlement n° 1605 et qu'il y aura lieu de le modifier;

CONSIDÉRANT que des travaux pour un montant de 12 500 000 \$, taxes applicables non comprises, peuvent être réalisés sans que le Règlement n° 1605 ne soit modifié, mais après approbation de la somme de 15 800 000 \$ par le MAMOT;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement



QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Alta Construction (2011) Ltée, 1655, rue De Beauharnois Ouest, Montréal (Québec), H4N 1J6, pour les travaux d'agrandissement et de mise à niveau de la station d'épuration (lot 4), et ce, pour un montant de 30 266 541,58 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9;

QUE les travaux prévus à la première phase de ce contrat, le tout tel que défini à l'article 10.1 du chapitre B du document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9, soient adjugés à Alta Construction (2011) Ltée, et ce, conditionnellement à l'approbation de la tranche restante de 15 800 000 \$ du Règlement n° 1605 par le MAMOT;

QUE les travaux prévus à la deuxième phase ce contrat, le tout tel que défini à l'article 10.1 du chapitre B du document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9, soient adjugés à Alta Construction (2011) Ltée, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement n° 1605-01;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

**14-10-1023 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1685.03 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement du parc Mozart / Règlement n° 1685**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 2 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux d'aménagement du parc Mozart – appel d'offres n° 401-110-14-R1685.03 » totalisant un montant de 700 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1685.

« ADOPTÉE »

**14-10-1024 Ordres de changement n°<sup>os</sup> 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1679.2 / Entrepreneur général / Feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet / Règlement n° 1679**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°<sup>os</sup> 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet – appel d'offres n° 401-110-14-R1679.2 » totalisant un montant de 3 705,85 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1679.

« ADOPTÉE »

**14-10-1025 Dérogation mineure / 137, rue Brodeur / Marge arrière / Lot 1 546 285 / Zone H3-529 / CCU n° 14-09-141**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M<sup>me</sup> Lucie Lanthier;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-09-141 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 4 octobre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 137, rue Brodeur;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 137, rue Brodeur, afin d'autoriser, pour la construction d'un triplex, une marge arrière de 3,20 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H3-529 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige 7,50 mètres.

« ADOPTÉE »

**14-10-1026 Dérogation mineure / 910, route Harwood / Entreposage extérieur / Lot 1 543 619 / Zone I2-743 / CCU n° 14-09-142**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Meubles de jardin Vaudreuil inc. / Cabanons Fontaine visant à autoriser l'entreposage extérieur de cabanons à des fins commerciales sans obliger l'installation d'une clôture opaque, et ce, en dérogation à l'article 2.2.18.4.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige que tout entreposage extérieur soit entouré complètement d'une clôture;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-09-142 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 4 octobre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 910, route Harwood;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 910, route Harwood.

« ADOPTÉE »

**14-10-1027 Dérogation mineure / 75 à 83, route De Lotbinière / Enseigne sur poteau / Lot 1 545 786 / Zone C2-721 / CCU n° 14-09-150**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Jean-Claude Giroux;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-09-150 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 4 octobre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 75 à 83, route De Lotbinière;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 75 à 83, route De Lotbinière, afin d'autoriser une enseigne sur poteau ayant une superficie de 10 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.20.8.3.2 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise 6 mètres carrés maximum pour un local ayant une superficie de plancher de 1 000 à 2 000 mètres carrés;

QUE la présente dérogation mineure n'a pas pour effet d'autoriser l'empiètement sur le domaine public.

« ADOPTÉE »

**14-10-1028 PIIA / 354, avenue Saint-Charles / Rénovation extérieure d'un bâtiment unifamilial / Lot 1 546 067 / Zone H5-516 / CCU n° 14-10-156**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-156 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 354, avenue Saint-Charles, le projet de rénovation extérieure du bâtiment unifamilial déposé par M<sup>me</sup> Karen Elder et M. André McSween en date du 29 août 2014.

« ADOPTÉE »

**14-10-1029 PIIA / 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Plan d'aménagement révisé / Talus de la zone tampon**

CONSIDÉRANT le projet de nouvelle construction commerciale au 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, accepté par la résolution 12-08-777 dans le cadre de l'analyse à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que le propriétaire, M. Mario Levasseur, a soumis à la Ville un plan d'aménagement révisé du talus de la zone tampon;

CONSIDÉRANT que ce nouveau plan d'aménagement comporte moins de végétaux en nombre et en types d'essences;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction sont maintenant terminés et que la zone tampon doit être aménagée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le document intitulé « Plan de plantation » préparé en date du 30 septembre 2014 par M<sup>me</sup> Ellen Rasnikoff, architecte-paysagiste du Groupe Paramount.

« ADOPTÉE »

**14-10-1030 Adoption / Règlement n° 1274-17 / Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 septembre 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1274-17 modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 octobre 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 octobre 2014 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1274-17 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-17 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 ».

« ADOPTÉE »

**14-10-1031 Adoption / Règlement n° 1275-217 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 septembre 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-217 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 octobre 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 octobre 2014 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-217 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-217 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 ».

« ADOPTÉE »

**14-10-1032 Adoption second projet / Règlement n° 1275-218 / Modification / Constructions et usages autorisés / Zone A-827 / Secteur du Domaine-en-Haut au bout des rues du Canari et des Alouettes**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 octobre 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-218 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 octobre 2014 à 19 h;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-218 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés dans la zone A-827 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**14-10-1033 Adoption / Règlement n° 1480-12 / Modification / Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1480-12 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1480-12 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités ».

« ADOPTÉE »

**14-10-1034 Adoption de projet / Règlement n° 1693-01 / Abrogation / Protocole d'entente / Services municipaux / Remplacement d'un ponceau / Projet d'élargissement du chemin Dumberry - phases 1 et 2**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1693-01 intitulé :

« Règlement abrogeant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe Harden » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de construction des entrées de services municipaux et le remplacement d'un ponceau sur le chemin Dumberry relatifs au « Projet d'élargissement du chemin Dumberry phases 1 et 2 », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 novembre 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**14-10-1035 Adoption de projet / Règlement n° 1270-48 / Modification / Affectation du sol / Secteur au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-48 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'agrandir la grande affectation du sol « Habitation de moyenne et forte densité (H-MF) » à même une partie de la grande affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 17 novembre 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**14-10-1036 Avis de motion / Règlement n° 1270-48 / Modification / Affectation du sol / Secteur au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'agrandir la grande affectation du sol « Habitation de moyenne et forte densité (H-MF) » à même une partie de la grande affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood.

**14-10-1037 Avis de motion / Règlement n° 1431-02 / Services municipaux / Rue Henry-Ford / Modification de la clause de taxation**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1431 afin de remplacer la clause de taxation.

**14-10-1038 Avis de motion / Règlement n° 1605-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Construction, mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration ainsi que les travaux connexes**

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1605 afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt d'un montant additionnel de vingt et un millions de dollars (21 200 000 \$).

**14-10-1039 Autorisations de la direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations suivantes accordées par la direction générale :

- Tournage de scènes extérieures au 5224, route Harwood, le 28 septembre 2014;
- Tenue du triathlon des élèves du secteur de l'adaptation scolaire (EHDAA) de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes le 17 octobre 2014.

« ADOPTÉE »

**14-10-1040 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**14-10-1041 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**14-10-1042 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 59 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier